

# AVANTAGE EXCLUSIF

POUR

## LES SALARIES DU GROUPE

En effet, La Direction Générale avait pris, il y a quelques semaines, les décisions de supprimer le 4 X sans frais et de ramener la garantie de 2 ans à 1 an.

Outre, que nous trouvons ces mesures déphasées au regard des pratiques de la concurrence voire anti commerciales, elles nous apparaissaient encore plus injustes vis-à-vis des salariés du Groupe.

après le 4X sans frais, **FO** obtient

### LE RETABLISSEMENT DE LA GARANTIE 2 ANS pour les salariés du groupe Casino

Dans les faits, pour bénéficier d'une garantie 2 ans :

un client devra prendre une extension de garantie d'un an qui lui coûtera :

C'EST VOUS QUI CHOISISSEZ LA DUREE	PRIX D'UN APPAREIL ELECTROMENAGER de 0 à 700 €	PRIX D'UN APPAREIL ELECTROMENAGER de 701 à 2000 €	PRIX D'UN APPAREIL TV HIFI VIDEO MICRO de 0 à 1000€ (hors PLASMA et LCD > 40")	PRIX D'UN APPAREIL TV HIFI VIDEO MICRO de 1001 à 3000€ (hors PLASMA et LCD > 40")	PRIX D'UN APPAREIL LCD > ou = 40" et PLASMA
+ 1 AN	29 €	39 €	35 €	69 €	-

### POUR VOUS SALARIES CASINO ⇨ RIEN A PAYER

La garantie est systématiquement de 2 ANS, SANS AUCUN RAJOUT, AUCUN SUPPLEMENT jusqu'au 31 décembre 2007

Ainsi, cet avantage se rajoute à ceux de la carte « salarié »

- 5% DE REMISE sur achat
- + 5% sur la marque Casino

Rappel : pour les salariés qui par difficultés financières et/ou bancaires, ne pourraient pas bénéficier de cette carte, il existe une procédure. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre Directeur

Cette mesure :

1. favorise (légèrement) notre pouvoir d'achat
2. permet aux salariés de faire leurs courses dans nos magasins

Car ne pas oublier que,

## NOS EMPLETTES, FONT NOS EMPLOIS ...

